



Locataire veut céder son logement après son décès

Par **dany1130**, le **20/10/2008** à **17:26**

Que faire pour une grand-mère qui veut laisser son logement H L M à une de ses petites filles après son décès et dont la petite fille n'a pas beaucoup de revenus et qui ne peut acheter ce logement. rnA part de faire une lettre à sa petite fille, que peut-elle faire envers les HLM.rnRésidence avec des locataires et des copropriétaires. Merci de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **21/10/2008** à **09:30**

Rien : nul ne peut disposer de ce qui ne lui appartient pas.rnrnLa grand-mère peut éventuellement négocier avec la Société d'HLM le transfert, à l'amiable, de son appartement à sa petite fille mais les HLM n'ont pas d'obligation pour accepter surtout si, par rapport au logement, la petite fille ne répond pas aux critères exigés.

Par **dany1130**, le **21/10/2008** à **10:17**

Je vous remercie pour la réponse et à qui ds la société faut-il s'adresser ?? Au directeur des H.L.M. ou au directeur du Syndic car c'est une résidence à plusieurs sortes de résidents copropriétaires et locataire ds ce cas c'est locataire, mais on demande pour les travaux et autres de passer par le syndic.rnA votre idée ??? Merci encore

Par **Tisuisse**, le **21/10/2008** à **10:38**

A la société d'HLM.